



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3274

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la transformation durable des entreprises - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC) pour l'organisation d'une CEC locale en 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3274**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la transformation durable des entreprises - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC) pour l'organisation d'une CEC locale en 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Créée en relais de la convention citoyenne pour le climat (CCC), la CEC est une association loi 1901 qui invite les acteurs du monde économique à mener une action plus volontariste en faveur de la transition écologique. Les objectifs de cette convention sont d'émettre des propositions audacieuses et impactantes, permettant de réinventer l'entreprise, l'aligner sur les limites planétaires et entrer dans une économie régénérative.

L'association CEC a rassemblé, pendant 11 mois (2021-2022), 150 entreprises représentées par leurs dirigeants, 180 bénévoles, un comité garant de la mission, des experts indépendants et des représentants du monde étudiant. Le financement de son organisation reposait sur les contributions des entreprises sous forme de dons.

Le bilan dressé de cette 1^{ère} convention étant très positif, l'association CEC a déployé le modèle national sur les territoires. Sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes, deux CEC ont donc été organisées et se sont déroulées en 2023, l'une sur le bassin lyonnais, l'autre sur le territoire des Alpes. Ces deux conventions se sont closes en décembre 2023.

Sur la base du bilan dressé et de la demande des entreprises, l'association CEC sollicite le soutien de la Métropole pour organiser une nouvelle convention territoriale sur le bassin lyonnais en 2024-2025.

II - Objectifs

La Métropole accompagne le maintien et le développement d'une économie dynamique, de proximité et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs :

- une économie moins consommatrice de ressources, d'énergies fossiles, intense en emplois de tous niveaux, respectueuse des salariés et plus robuste en matière de santé globale,
- une économie moins dépendante de l'extérieur en s'appuyant sur ses forces et en partageant équitablement les richesses avec les territoires limitrophes dans une démarche de coopération.

Pour accélérer la prise de conscience et faciliter le passage à l'action de la diversité des acteurs socio-économiques, la Métropole construit et déploie une boîte à outils de la transition écologique, économique et sociale au service de son territoire, appels à projets sur la transition écologique des entreprises (dotés de 400 k€ par thématique), dispositif Lyon Éco Énergie et des aides aux éco-investissements (250 k€ par an), outil de mesure d'impact territorial (plus de 500 utilisateurs), investissements du fonds d'amorçage industriel métropolitain (17 M€ investis par la Métropole sur les 80 M€), cofinancement de programmes d'accompagnement sur différentes thématiques (sur l'économie circulaire avec le programme les Boucles, l'achat local avec Lyon Pacte PME, etc.), développement d'immobiliers dédiés (Villeurbanne, Saint-Priest, Lyon, Vénissieux, etc.) etc.

En plus des actions qu'elle porte directement, la Métropole soutient les acteurs et les initiatives du territoire qui contribuent à ces mêmes objectifs. La CEC, par les objectifs qu'elle poursuit, en fait partie.

III - Compte-rendu de la CEC organisée sur le bassin lyonnais en 2023

Par délibération n° 2022-1358 du Conseil du 12 décembre 2022, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'association CEC pour l'organisation d'une convention sur le bassin lyonnais en 2023.

Le périmètre géographique de celle-ci était l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne. 67 entreprises, de toutes tailles et de différents niveaux de maturité en termes de transition, ont été impliquées, soit 140 participants au total (1 dirigeant + un *planet champion* par entreprise).

La Métropole, la Ville de Lyon et la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI) Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne ont été présentes en qualité d'auditeurs libres, c'est-à-dire présentes aux séances plénières mais pas aux camps bases, au sein desquels se travaillaient les feuilles de route des entreprises.

Six sessions de deux jours ont été organisées entre février et décembre 2023, la dernière session étant commune avec la CEC Arc Alpin.

Le bilan de ces six sessions est le suivant :

- constat et monde d'après : la 1^{ère} session a permis aux participants de comprendre les tenants de l'urgence climatique et de la crise de la biodiversité, les limites planétaires et le caractère systémique de ces bouleversements et leur implication sur leur territoire d'action,

- nouveau cap vers le régénératif : la 2^{ème} session a permis aux participants de découvrir le concept du régénératif et d'écouter le témoignage d'entrepreneurs déjà engagés sur ce chemin. C'est cette session qui permet d'aborder les feuilles de route par cette question régénérative,

- entreprendre avec le vivant : à mi-parcours, la session 3 s'attache à intégrer, dans ces nouveaux modèles, la dimension du vivant comme composante incontournable et systémique des organisations. Elle propose aux participants d'intégrer la biodiversité et le vivant dans leurs feuilles de route, de questionner et explorer leurs offres, produits, services, modèle économique, chaîne de valeur à l'aune du vivant et de formuler leurs leviers de redirection vers des entreprises régénératives,

- nouvelle boussole - réinventer sa performance : dans la continuité du questionnement sur la soutenabilité du modèle économique de chaque entreprise, la session 4 leur a permis d'explorer les nouvelles façons de mesurer la performance d'une entreprise et de valoriser les dimensions environnementales et sociales,

- coopérer avec les écosystèmes : la session 5 a été entièrement dédiée à l'intégration des enjeux du territoire dans la réflexion des participants et à la co-construction de projets collaboratifs pour y répondre, par le biais de quatre vecteurs :

. exemples de projets de coopération, de transformation de la gouvernance des entreprises,

. un travail en petits groupes inter-entreprises, à partir des feuilles de route régénératives en cours de rédaction par chaque entreprise, des kiosques d'information sur les dispositifs/aides ont été proposés par les acteurs du territoire (Métropole, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Banque publique d'investissement (BPI), associations sur différents thèmes - biodiversité, etc.). La Métropole a, par exemple, pu y présenter la boîte à outils de la transition écologique des entreprises ainsi que les communautés/collectifs présents sur le territoire et que les participants peuvent intégrer pour partager des expériences et des initiatives communes,

. des défis coopératifs ont aussi été proposés pour initier des coopérations plus actives sur les problématiques du territoire et des entreprises en lien avec la réduction des impacts, la résilience des territoires et la régénération des écosystèmes,

. prendre son envol (6^{ème} session conjointe) : avec la mise en place en cours de parcours d'un groupe de partenaires territoriaux, associant la Métropole, la Ville de Lyon, la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, France Travail, et des services régionaux de l'État, pour faciliter et permettre l'accompagnement des projets qui auront émergés de la CEC.

Au terme de ces différentes sessions, chaque entreprise a remis sa feuille de route, la plupart d'entre elles ayant vocation à être rendue publique. Ces feuilles de route ont été analysées par les équipes de l'association CEC, afin d'évaluer leur pertinence vis-à-vis des enjeux de transformation soulevés lors du parcours.

IV - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour une nouvelle CEC locale en 2024

La 2^{nde} édition de la CEC sur le bassin lyonnais se déroulera de mars 2024 à février 2025.

Comme pour l'édition 2023, les participants (dirigeants + un membre du comité de direction) prendront part à six sessions de deux jours, sur des thématiques variées (prise de conscience, entreprendre avec le vivant, coopérer avec ses écosystèmes, etc.).

Le déroulé de la CEC sur le bassin lyonnais 2024 est le suivant :

- session 1 : constat et monde d'après, les 10 et 11 avril 2024,
- session 2 : nouveau cap vers le régénératif, les 13 et 14 juin 2024,
- session 3 : entreprendre avec le vivant, les 18 et 19 septembre 2024,
- session 4 : nouvelle boussole - réinventer sa performance, les 21 et 22 novembre 2024,
- session 5 : coopérer avec les écosystèmes, les 15 et 16 janvier 2025,
- session 6 : prendre son envol, les 19 et 20 février 2025.

Par ailleurs, cette nouvelle CEC sur le bassin lyonnais s'accompagnera d'une nouvelle offre à destination des entreprises *alumnis*. Cette offre permettra d'ancrer la transformation des entreprises ayant déjà participé, et proposera, notamment, des sessions ouvertes aux salariés des entreprises (autres que le binôme participant au parcours). Cette offre complémentaire comprend notamment :

- des ateliers et des sessions de co-développement,
- des webinaires,
- des tremplins sectoriels,
- une semaine, *The week* (outil de sensibilisation collectif),
- deux sessions de deux jours pour les collaborateurs des entreprises.

Le budget prévisionnel pour l'organisation de l'association CEC sur le bassin lyonnais 2024 est le suivant :

Dépenses	Prévision de dépenses 2024 (en €)	Recettes	Prévision de recettes 2024 (en €)
location	72 000	Métropole - subvention de fonctionnement	30 000
rémunérations intermédiaires et honoraires	153 700	dons des entreprises participantes	645 000
déplacements, missions	5 000	autres : BPI, ADEME	50 000
<i>catering</i>	73 950		

Dépenses	Prévision de dépenses 2024 (en €)	Recettes	Prévision de recettes 2024 (en €)
autres	29 000		
charges de personnel	318 850		
contribution de l'association CEC centrale	72 500		
Total	725 000	Total	725 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association CEC pour l'organisation d'une nouvelle CEC locale sur le bassin lyonnais en 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association CEC pour l'organisation d'une nouvelle CEC locale sur le bassin lyonnais en 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4898.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322667-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
